

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 29 janvier à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU

Date de convocation du conseil municipal : 23/01/2024

Délibération N° 2024-01-03 : Groupe scolaire – travaux de rénovation et extension du groupe scolaire : validation du devis en plus-value lot 06-carrelage/chape

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint aux travaux

Un marché public de travaux relatif à la rénovation et l'extension du groupe scolaire de Lucinges – Phase 2 a été notifié le 20 juin 2023 à la société Conception Réalisation Carrelages (CRC) pour le lot 6 – Carrelage-faïence pour un montant initial de 28.769,38 euros HT

Il est exposé aux membres du conseil municipal qu'en raison du changement du revêtement de sol dans une classe maternelle pour du carrelage en lieu et place du sol souple initialement prévu, il y a lieu de valider un avenant en plus-value pour le lot carrelage, sachant qu'un avenant en moins-value sera ensuite prévu en fin de marché pour le lot sol souple.

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023-06-01 du conseil municipal du 8 juin 2023 relative à l'attribution et l'autorisation de signature des marchés de travaux de rénovation et extension du groupe scolaire de Lucinges – Phase 2 ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la commune ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **Décide** de conclure l'avenant en plus-value ayant pour objet :

Montant initial marché HT : 28.769,38 euros

Montant avenant HT : 5.792,44 euros

Montant modifié marché HT : 34.561,82 euros

TVA 20 % : 6.912,36 euros

Montant modifié marché TTC : 41.474,18 euros

➤ **Autorise** Monsieur Le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

